

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

**DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-AG-072  
CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2026-AG-072 créant une réserve financière pour le logement social* est de 10 699
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 081
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le *Règlement numéro 2026-AG-072 créant une réserve financière pour le logement social* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 janvier 2026, à 19 h 01.

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)